

Environnement - Berry Républicain 2/10/2023

On vous explique le principe de gestion des déchets par une Semop adopté au conseil communautaire Vierzon Sologne Berry

Publié le 02/10/2023 à 06h00



Déchetterie. ? Tout ce qui peut être récupéré le sera, sur les encombrants, certains bois, la ferraille... Photo d'illustration © Stéphanie Para

Le conseil communautaire Vierzon Sologne Berry a voté à l'unanimité le principe de Semop pour la gestion des déchets. Voici comment il est prévu qu'elle fonctionne.

En début de conseil communautaire, jeudi soir, le service environnement Vierzon Sologne Berry (VSB) a présenté le projet de Semop (Société d'économie mixte à opération unique) pour la future gestion des déchets ménagers du territoire. Voici ce qu'il faut en retenir.

Une plateforme de transit sera chargée d'optimiser les transports : les emballages vers le centre de tri de Bourges, le verre vers un repreneur spécialisé, et enfin, les ordures ménagères, " qui devront être davantage valorisées énergétiquement que ce qui se fait actuellement ", d'après Mathilde Jousse. Deux terrains au Vieux-Domaine sont en cours de négociation et d'acquisition.

Quel risque ?

Le cabinet d'études Trident a conseillé la collectivité sur le volet financier, juridique et technique, les Semop sur l'eau et l'assainissement étant plus courantes que celles sur les déchets. Celle de Vierzon serait même une des premières Semop de France pour les déchets (une à Sevran, en Seine-Saint-Denis, a été créée en juin dernier).

Le contrat de concession réunira VSB, l'entreprise concessionnaire et des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Le projet coûte 5 millions d'euros. " Le budget actuel des déchets ménagers est de 6,4 millions d'euros rien qu'en fonctionnement ", rappelle Emmanuel Alcon, directeur général des services de VSB.

Le risque financier sera supporté par le concessionnaire du marché tandis que la collectivité payera une redevance lissée sur dix à quinze ans (durée de vie de la Semop), avec des taux abordables en passant par la Banque des territoires. La collectivité devra investir dès le départ 600.000 euros, et avoir entre 60 et 75 % du capital social, pour avoir la majorité des sièges.

Quelle échéance ?

La procédure de mise en concurrence commence en octobre. Les candidatures seront étudiées en début d'année prochaine, avec plusieurs phases de négociations prévues. Le choix définitif de l'attributaire est attendu pour septembre 2024.

Quel contexte ?

Aujourd'hui, la collecte des déchets est exercée en régie à Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon et Vouzeron. Dans les autres communes, les déchets sont collectés dans le cadre d'un marché public. Sur le secteur de la communauté de communes, il y a cinq déchetteries et une qui est réservée aux professionnels. Les différents marchés de collecte et traitement de déchets ménagers et assimilés ainsi que les marchés inhérents aux déchetteries arriveront à terme au 31 décembre 2024 (après une prolongation prévue du contrat de six mois).

Pourquoi une Semop ?

Selon François Dumon, président de VSB, la gestion des déchets va coûter de plus en plus cher. La collectivité a décidé de " mettre en place un outil territorial global et pérenne ", qui mobilisera des compétences d'exploitants privés, pour réduire les déchets à la source et " contenir la hausse des coûts des traitements ", d'après Mathilde Jousse, directrice de l'environnement à VSB.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour l'enfouissement est passée de 45 euros la tonne en 2022 à 52 euros la tonne en 2023. Il est prévu qu'elle passe à 65 euros la tonne en 2025. La Semop, qui gèrera à l'avenir le budget déchet, visera un arrêt progressif de l'enfouissement.

Quels objectifs ?

Les usagers devront produire le moins de déchets possible. Depuis janvier 2023, il est déjà possible de trier davantage ses emballages. Celui des biodéchets sera obligatoire dès janvier 2024, et étendu à tout le territoire. Les tonnages collectés devront être réduits notamment grâce au compostage des biodéchets chez les particuliers. Des points de collecte seront ajoutés pour lutter contre les dépôts sauvages. Côté traitement, de nouvelles filières seront mises en place pour recycler des nouveaux matériaux.

Quelle organisation ?

Sur une aire de préparation, tout ce qui peut être récupéré le sera, sur les encombrants, certains bois, la ferraille, tandis que les biodéchets y seront broyés ou criblés (séparés d'impuretés comme le plastique). Une nouvelle déchetterie professionnelle sera construite sur la zone de l'Aujonnière pour aller plus loin dans le recyclage des matériaux du bâtiment. Une ressourcerie, qui pourrait être portée par Emmaüs, devrait être créée près de la déchetterie du Vieux-Domaine pour inciter au réemploi.

Une plateforme de transit sera chargée d'optimiser les transports : les emballages vers le centre de tri de Bourges, le verre vers un repreneur spécialisé, et enfin, les ordures ménagères, " qui devront être davantage valorisées énergétiquement que ce qui se fait actuellement ", d'après Mathilde Jousse. Deux terrains au Vieux-Domaine sont en cours de négociation et d'acquisition.

Quel risque ?

Le cabinet d'études Trident a conseillé la collectivité sur le volet financier, juridique et technique, les Semop sur l'eau et l'assainissement étant plus courantes que celles sur les déchets. Celle de Vierzon serait même une des premières Semop de France pour les déchets (une à Sevran, en Seine-Saint-Denis, a été créée en juin dernier).

Le contrat de concession réunira VSB, l'entreprise concessionnaire et des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Le projet coûte 5 millions d'euros. " Le budget actuel des déchets ménagers est de 6,4 millions d'euros rien qu'en fonctionnement ", rappelle Emmanuel Alcon, directeur général des services de VSB.

Le risque financier sera supporté par le concessionnaire du marché tandis que la collectivité payera une redevance lissée sur dix à quinze ans (durée de vie de la Semop), avec des taux abordables en passant par la Banque des territoires. La collectivité devra investir dès le départ 600.000 euros, et avoir entre 60 et 75 % du capital social, pour avoir la majorité des sièges.

Quelle échéance ?

La procédure de mise en concurrence commence en octobre. Les candidatures seront étudiées en début d'année prochaine, avec plusieurs phases de négociations prévues. Le choix définitif de l'attributaire est attendu pour septembre 2024.

Christelle Marilleau